

Site Natura 2000 «Estuaire de la Loire»

Natura 2000

Fiche mise à jour en 2024

Fiche technique – CNPF Bretagne - Pays de la Loire



1. Présentation du réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Natura 2000 repose sur deux directives :

- la directive « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CEE) qui vise la préservation de milieux et d'espèces animales et végétales autres que les oiseaux et au titre de laquelle sont désignés des Sites d'Importance Communautaire qui deviennent par la suite des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- la directive « Oiseaux » (2009/147/CE) qui vise la protection des oiseaux et de leurs habitats de reproduction, de migration et d'hivernage et au titre de laquelle sont désignées des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

En France, le réseau Natura 2000 se compose de 1 758 sites qui représentent 12,6 % de la superficie terrestre du territoire national. Pour ce qui concerne les Pays de la Loire, 62 sites Natura 2000 recouvrent un peu plus de 8 % du territoire régional. L'objectif de ce réseau de sites est de préserver des habitats et des espèces dits « d'intérêt communautaire » notamment par la mise en œuvre d'actions de restauration et d'entretien financées à hauteur de 100 % au travers des contrats Natura 2000.

2. Présentation du site

Référence du site : FR5200621 et FR5210103

Directive concernée : « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux »

Classements : ZSC et ZPS

Date d'approbation du docob : 13/01/2012

Surface : 21 726 ha et 20 162 ha respectivement

Descriptif du site : désigné au titre des deux directives européennes, l'estuaire de la Loire est une zone humide majeure sur la façade atlantique. Elle présente une grande diversité de milieux et d'espèces permise par le fonctionnement hydraulique du site dans son ensemble (effet des marées, des gradients de salinité...) : milieux aquatiques, roselières, prairies humides, bocage. Ce site est d'importance internationale pour les migrations des oiseaux.

Habitats forestiers d'intérêt communautaire :

- 91E0-Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun,
- 91F0-Forêts mixtes à Chêne pédonculé, Orme lisse, Orme champêtre, Frêne commun ou Frêne oxyphylle, riveraines des grands fleuves.

Habitats associés à la forêt d'intérêt communautaire:

Milieux humides :

- 6410-Prairies à Molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, 6430-Mégaphorbiaies,
- 7210-Marais calcaires à Cladium des marais.

Milieux aquatiques :

- 3130-Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes,
- 3140-Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique,
- 3150-Lacs eutrophes naturels.

Espèces forestières d'intérêt communautaire :

- Oiseaux : Balbuzard-pêcheur, Cigogne noire, Milan noir,
- Chauves-souris : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe,
- Insectes : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Pique-prune, Taupin violacé.

Espèces des milieux associés à la forêt d'intérêt communautaire :

• Oiseaux : Aigrette garzette, Alouette lulu, Bihoreau gris, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Grande Aigrette, Héron pourpré, Martin-pêcheur d'Europe,

• Plantes : Angélique des estuaires,
• Mammifères : Loutre d'Europe,
• Libellules : Agrion de Mercure,
• Amphibiens : Triton crêté,
• Poissons : Bouvière, Lamproie de rivière, Lamproie marine.

Natura 2000 et la réglementation forestière

1. Conséquences de ce zonage réglementaire : l'évaluation d'incidence et la garantie de gestion durable

En périmètres Natura 2000, tous les travaux et coupes soumises à autorisation administrative sont également soumises à évaluation d'incidences. Cette dernière permet de s'assurer que les travaux envisagés n'auront pas d'impacts négatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présentes. De plus, et pour ce site en particulier, les premiers boisements d'une surface supérieure à 0,5 ha sont également soumis à évaluation d'incidences.

Pour ce qui concerne les forêts situées dans un site Natura 2000 et dotées d'un Plan simple de gestion (PSG), obligatoire ou volontaire ou d'un Règlement type de gestion (RTG), l'agrément au seul titre du Code forestier ne suffit plus et elles perdent leur garantie de gestion durable avec les conséquences que cela implique, notamment vis-à-vis des dispositions fiscales en vigueur et des aides forestières.

2. La demande d'agrément au titre de l'article L 122-7 du Code forestier

Pour simplifier les démarches administratives en lien avec ces zonages réglementaires et regagner la garantie de gestion durable de leur forêt, il est possible pour les propriétaires forestiers qui mettent en place un PSG ou un RTG, de faire une demande d'agrément de l'ensemble de leur document de gestion au titre de l'article L. 122-7. L'obtention de cet agrément équivaut pour les propriétaires forestiers à une validation de l'ensemble des opérations prévues pendant toute la durée de leur document de gestion durable.

A noter : les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ne sont pas inclus dans le champ d'application du présent article.

Consulter le site internet du CRPF : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/> pour en savoir plus sur les documents de gestion durable et la demande d'agrément.

Modalités de gestion des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Parmi les espèces recensées dans le périmètre du site Natura 2000 « Estuaire de la Loire », plusieurs sont susceptibles d'être présentes sur votre propriété. Aussi, si vous souhaitez des informations complémentaires (Quelles sont les habitats/espèces présents sur ma propriété ? Comment dois-je les prendre en compte dans la gestion courante de ma forêt?), nous vous invitons à contacter la structure animatrice du site :

Département de Loire-Atlantique

Stephanie Trecant

Tél. 02 51 17 22 81 - stephanie.trecant@loire-atlantique.fr

Site web : www.loire-atlantique.fr/natura2000

Il est également possible d'accéder aux règles et recommandations de gestion pour chaque habitat dans les annexes vertes consultables sur le site du CNPF Bretagne – Pays de la Loire ([sur ce lien](#)).

Pour toute information
complémentaire
s'adresser à :
(cliquer sur le logo)



Centre National de
la Propriété Forestière
Bretagne
Pays de la Loire



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr

